



STARTER - Lancement d'un tiers-lieu dédié à la diversité des pratiques numériques à Louvigné-du-Désert

GAL : Fougères Agglomération / TERRITOIRE : Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne

Fonds sollicités :

Europe - FEADER - LEADER

Axes :

Axe Services collectifs essentiels

Fiche Action :

Europe : 8. Développer l'innovation sociale

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement et Investissement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : Commune de LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

N° SIRET : 21350162000016

Forme juridique : Commune

Nombre d'habitants : 3340

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 61.00

Montant du budget Annuel en k€ : 5803.35

Representant de la structure demandeuse : Jean-Pierre OGER, Maire

Representant technique du projet : Guillaume FOUCAULT, Directeur attractivité territoriale et culture,
guillaume.foucault@louvignedudesert.org

Adresse postale : Place de la Mairie 35420 LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

Adresse électronique :

Tel : 0299980150

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

Dans un contexte où le « tout numérique » s'impose et bouleverse la société, le défi des territoires est double : il est de favoriser, développer l'accessibilité de tous (maîtrise des outils) et de saisir les nouvelles opportunités de croissance qui émergent (usages des outils).

A Louvigné-du-Désert, commune de 3340 habitants au Nord de Fougères Agglomération, l'accès au numérique revêt des enjeux à la fois économiques, sociaux et culturels. La population détient des revenus plus modestes que la moyenne départementale. Des difficultés existent pour maintenir un tissu économique local diversifié et créateur d'emplois.

Depuis 2015, en lien avec le déploiement de la fibre optique, la Commune a placé au cœur de sa dynamique de revitalisation, le projet de création d'un lieu dédié aux pratiques numériques. En 2019, une étude de programmation a été menée. Elle a été cofinancée par le Fonds Européen de Développement Rural (FEDER). dans le cadre du projet européen de coopération transfrontalière (Interreg Europe du Nord-Ouest) SuNSE. Via la conduite d'ateliers participatifs, la démarche confiée au cabinet CERUR a permis de recueillir les besoins et d'aborder les possibilités de fonctionnement. Plus précisément, 3 priorités essentielles ont émergé :

- 1/ la création et l'animation d'une communauté d'utilisateurs afin de préfigurer le fonctionnement du lieu,
- 2/ l'implication des partenaires locaux dans la construction du programme d'animations
- 3/ l'accompagnement (mentorat) de porteurs de projets.

Afin de préparer sur ces bases l'ouverture de l'équipement (nom provisoire : la Villa numérique), il est choisi de mettre en oeuvre le projet STARTER...

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

Le projet STARTER est conçu comme la phase de lancement de la Villa numérique (nom provisoire),.

CONFIGURATION DE LA FUTURE VILLA NUMÉRIQUE (nom provisoire)

L'emprise est située à proximité immédiate du cœur de ville, rue Radiguer à Louvigné-du-Désert. Des travaux vont débuter très prochainement. Ils consisteront en la rénovation en étage d'un ancien cabinet médical et en l'extension neuve à la place d'un ancien local de vente de meubles.

La surface de près de 260 m² offrira :

- un accueil (11,7 m²) et 2 halls (20 m²)
- un bureau dédié à l'animateur de l'équipement (7m²)
- un espace bureautique partagé (5 m²)
- 2 box et une cabine téléphonique (15 m²)
- un espace de postes de travail individuel (19 m²)
- un espace de travail partagé (co-working) (25 m²)
- une grande salle de réunion – accueil de conférences (35 m²)
- une salle de réunion plus petite (23 m²)
- un espace de détente avec cuisine équipée (24 m²) ouvrant sur un espace extérieur avec terrasse.
- plusieurs espaces sanitaire (rez-de-chaussée et étages) avec 1 coin douche de 4 m²
- des espaces de rangements (8 m²) et un local technique (7 m²) et de ménage (3 m²)

Calendrier prévisionnel

Les travaux de la Villa numérique débuteront à l'été 2022 pour une ouverture prévue en mai 2023. En conséquence, le déroulement du projet STARTER se déroulera en 2 phases :

- automne 2022 – printemps 2023 : l'avant-ouverture. Cette étape consistera à informer les partenaires et les publics potentiels du contenu des services, choisir les mobiliers et équipements sélectionner les premiers créateurs d'activité qui seront hébergés et accompagnés au sein du tiers-lieu, élaborer le programme des premières semaines. Les actions seront développées « hors les murs », dans divers bâtiments mis à disposition par la Commune de Louvigné-du-Désert (Maison Commune, Centre culturel...).
- printemps 2023 - été 2023 : "le test dans les murs"

Dans le cas de retards de travaux différant la livraison du bâtiment, le projet STARTER ne comprendra que des activités "hors les murs".

ENJEUX

L'équipement se veut un lieu inédit qui viendra valoriser toutes les possibilités ouvertes par le numérique dans : le quotidien, la vie culturelle, le travail et le monde économique, les projets collectifs.

Par là même, avec STARTER, il s'agira de "tracer le chemin" permettant à la Villa numérique (nom provisoire) de conjuguer différentes missions...

Un équipement à vocation sociale : un lieu accessible, qui réduit la fracture numérique

La Commune de Louvigné-du-Désert souhaite cibler les seniors et les jeunes du territoire (scolaires, adolescents, 18-24 ans) dont l'étude menée en 2019 a révélé le manque d'équipements, de moyens et de formation pour maîtriser les outils numériques. En amont de l'ouverture, des ateliers et temps d'échange s'intéresseront à ces publics pour les remobiliser autour du projet dans un contexte « post crise sanitaire » qui a pu renforcer la fracture et faire évoluer les besoins. Une démarche participative permettra de les impliquer dans le choix du mobilier et des équipements (ergonomie, confort d'usage), de la définition du fonctionnement (accessibilité des prestations, horaires) afin de faciliter l'appropriation du lieu. A l'ouverture, un partenariat renforcé avec le centre social (l'OASIS) qui propose déjà des ateliers informatiques sera mis en place. Le centre social se confronte aujourd'hui à un manque d'espace dédié. Le nouvel équipement permettra d'offrir un lieu et des équipements plus adaptés aux apprentissages. Une complémentarité sera définie avec la Maison France Services qui vient d'ouvrir à la mairie de Louvigné-du-Désert pour l'appui aux démarches administratives.

Un équipement à vocation culturelle et créative

La numérisation modifie en profondeur l'expérience culturelle. Les nouvelles technologies conditionnent l'accès, la production et de la diffusion de la culture. STARTER vise à intervenir sur la participation, la création et les apprentissage culturels. Des temps d'échanges seront ainsi mis en place pour assurer l'appropriation de la Villa comme outil au service de la lutte contre l'illectronisme et de la diffusion de la culture. Des liens seront tissés avec le centre social, les établissements scolaires du territoire (écoles, collèges de Saint-Georges-de-Reintembault, lycées de Fougères) ainsi que les centres culturels du territoire (Jovence, Juliette Drouet), les centres d'arts et l'école d'art, le réseau de lecture publique communautaire et les FabLabs du Pays de Fougères, afin de construire un programme d'actions.

Sans avoir démarré, une action est d'ores et déjà décidée avec le Ministère de la Culture. Elle s'intitule MICROFOLIE. L'objectif est d'offrir aux Louvignéens et habitants des communes alentours, un musée numérique permettant l'accès à distance aux collections des douze plus grands musées nationaux.

Un équipement à vocation économique, fixateur d'emplois et accélérateur de projets

A l'heure où la connexion numérique est un enjeu économique, l'équipement offrira aussi une réponse aux besoins identifiés par les acteurs économiques locaux, les entreprises du territoire mais également les travailleurs indépendants : accès à des salles de réunions équipées de visio-conférence, bureaux individuels, lieu de convivialité. Ces usagers seront également mobilisés en amont de l'ouverture pour contribuer au lancement du lieu et à l'adaptation des services proposés. Une mise en réseau avec les structures existantes sera aussi mise en place pour la cohérence de l'offre (le Fil, espace co-working de Mellé notamment).

La Villa numérique sera ouverte à toutes les entreprises sans exclusion mais il est choisi de spécifier le lieu en accordant une attention particulière au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

En effet, dans la poursuite de la démarche du projet SuNSE visant à accélérer la création d'entreprises en milieu rural, la Commune développera les clés d'un soutien à l'entrepreneuriat social. D'ici la fin de l'opération, deux porteurs de projets dont les activités auront un ancrage ESS seront identifiés via un appel à manifestation d'intérêt. Chacun d'eux pourra bénéficier sur place d'un accompagnement. Des permanences de structures dédiées seront proposées.

Un équipement à vocation de tiers-lieu impliquant les usagers

STARTER veut aussi promouvoir les principes de l'Economie Sociale et Solidaire en choisissant de rendre les usagers-acteurs dans la vie de l'équipement. Le projet permettra de définir les conditions d'une gouvernance partagée, propice à l'implication durable des usagers. Des ateliers seront développés avant et après l'ouverture. Un comité d'usagers sera réuni, représentatif de la diversité des pratiques numériques et publics ciblés. L'équipement et le mobilier ainsi que les règles de fonctionnement seront définis de manière collaborative.

MODALITÉS

1. Dépenses prises en compte

Le plan de financement intègre les postes suivants : équipements, mobiliers et logiciels.

La finalité est d'aboutir à un lieu convivial, répondant aux besoins des utilisateurs.

Ingénierie

La Commune a choisi d'affecter l'un de ses agents à la coordination de l'équipement : il s'agit de l'actuel Directeur de la culture et de l'attractivité. Sur la durée du projet, sa quotité de temps consacrée directement au projet STARTER sera en moyenne de 0,4 ETP.

- Avant l'ouverture de l'équipement, il aura en charge : la présentation de l'équipement aux responsables des structures du territoire potentiellement intéressées ainsi qu'aux créateurs d'activités, la formation et l'animation du Comité d'usagers, l'achat des équipements et mobilier, l'élaboration du programme d'événementiels, l'organisation en lien avec un prestataire de la sélection des 2 créateurs qui pourront être hébergés au sein de la Villa ;

- Après l'ouverture, il sera responsable : du test et de la mise en œuvre du 1er programme puis de la préparation de la suite des événementiels, de l'accueil des publics, de l'information des créateurs d'entreprise, de la poursuite de la mobilisation des partenaires, de la poursuite des réunions du Comité d'usagers.

Prestations d'accompagnement des 2 premiers créateurs d'entreprise sélectionnés

A l'issue du lancement d'un appel à projets, 2 créateurs issus ou non du secteur du numérique vont être sélectionnés pour être hébergé-e-s au sein de la Villa. Il sera offert à chacun-e d'eux, une prestation d'accompagnement par une structure dédiée.

Prestation d'accompagnement à la mobilisation des publics

Un prestataire sera sélectionné pour une mission d'accompagnement à la mobilisation des publics lors de la phase 1.

2. Dépenses non prises en compte

Ne seront pas compris dans le plan de financement du projet STARTER :

- l'étude de programmation
- les travaux relatifs à la Villa numérique
- les dépenses de personnel liées à la mobilisation au projet des agents techniques de la Commune : seules les dépenses d'ingénierie relatives au poste de coordinateur seront prises en compte
- les dépenses liées à des actions menées au sein de la Villa mais mise en œuvre par les partenaires.

3. Recettes générées par le projet

Les recettes ne sont pas définies au stade de la rédaction de la fiche-projet. La phase 1 n'engranger aucune recette. En revanche, la collectivité attend des recettes en phase 2, après ouverture. Il s'agira essentiellement les recettes liées à la location des salles et bureaux (montants non estimés).

4. Livrables

A la fin du projet, il sera remis notamment le 1er calendrier des événements qui aura été élaboré ainsi que les noms des 2 candidat-e-s sélectionné-e-s pour être hébergé-e-s au sein de la Villa numérique.

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS

Le projet STARTER se définit comme le programme de lancement de la Villa numérique sur la période qui va de septembre 2022 à septembre 2023 (calendrier prévisionnel). Seuls des fonds FEADER - LEADER seront sollicités.

Hors STARTER, l'opération Villa numérique a auparavant reçu des décisions favorables pour :

- l'étude de programmation (cofinancement par le FEDER - projet européen de coopération transfrontalière Interreg Europe du Nord-Ouest SuNSE) – Action en phase de clôture : les dépenses sont prises en compte jusqu'au 31 mai 2022. Elles vont être remontées au Chef de file du projet : Highlands and Islands Enterprise (HIE), Agence publique de développement des îles écossaises ;
- les travaux (cofinancements Etat / Région - Contrat de Partenariat / Département / EPCI) - Projet en phase de réalisation.

3 - Présentation resumée du projet

Le projet STARTER vise la phase de lancement d'un tiers-lieu, la Villa numérique (nom provisoire). L'équipement se veut être un espace inédit qui viendra valoriser toutes les possibilités ouvertes par le numérique dans : le quotidien, la vie culturelle, le travail et le monde économique, les projets collectifs.

Par là même, avec STARTER, il s'agira de "tracer le chemin" permettant à la Villa numérique de conjuguer différents rôles et d'être tout à la fois, un équipement :

- à vocation sociale : accessible et réducteur de la fracture numérique
- à vocation culturelle et créative : une action est d'ores et déjà définie avec le Ministère de la Culture. Elle s'intitule MICROFOLIE. L'objectif est d'offrir aux habitants, un musée numérique permettant l'accès à distance aux collections des douze plus grands musées nationaux
- à vocation économique, fixateur d'emplois et accélérateur de projets : toutes les entreprises pourront être accueillies mais une attention particulière sera apportée au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). D'ici la fin de l'opération, deux porteurs de projets dont les activités auront un ancrage ESS seront identifiés via un appel à manifestation d'intérêt. Chacun d'eux pourra bénéficier d'un accompagnement.

La mobilisation des structures-partenaires au niveau local sera activement recherchée. Un comité d'usagers va aussi être créé.

4 - Localisation

Localisation géographique :

Louvigné-du-Désert

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Communautaire

5 - Résultat attendu

INDICATEUR OBLIGATOIRE : NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS EN ETP

Nombre d'emplois directs

Objectif : 0,4 ETP (poste de coordinateur- 0,4 ETP homme)

Nombre d'emplois générés à l'ouverture 2 ETP liés aux emplois des 1ers créateurs hébergés

Hypothèse prévisionnelle : 1 ETP homme et 1 ETP Femme

INDICATEURS LIES A LA CREATION DU NOUVEAU SERVICE

Nombre d'événements qui seront proposés dans le 1er programme d'activités à l'ouverture du nouvel équipement

Objectif : 4

Nombre de créateurs hébergés au sein de la Villa numérique, à l'ouverture du nouvel équipement

Objectif . 2

INDICATEURS LIES A LA MOBILISATION CITOYENNE

Nombre de rencontres avec des représentants de structures-partenaires potentielles
Objectif : 25

Nombre de participants aux ateliers (potentiels usagers) :
Objectif : 20

Nombre d'ateliers
Objectif : 4

Nombre de participants au Comité d'usagers :
Objectifs: 6

Nombre de réunions du Comité d'usagers
Objectif : 3

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Date de début du projet	01/09/2022	
Date de fin de projet	01/09/2023	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - COHÉRENCE

1 - Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER : innovation, multipartenariat, transférabilité

INNOVATION

La Villa Numérique, grâce à l'opération STARTER, sera un lieu de vie rural unique en son genre à l'échelle de Fougères Agglomération, permettant de croiser les dimensions sociales, économiques et culturelles autour du numérique.

MULTIPARTENARIAT

Le projet STARTER est multi-partenarial dans la mesure où il repose sur une mobilisation d'acteurs concernés par l'accessibilité numérique dans ses diverses composantes :

- collectivités voisines (communes rurales du nord de Fougères Agglomération notamment),
- partenaires sociaux et éducatifs (centre social, collèges, écoles primaires...)
- partenaires culturels (Centre culturel Jovence, Réseau de lecture publique, FabLabs, Centre culturel Juliette Drouet, Ecole d'art, Galerie Albert Bourgeois, Musée de Pontmain)
- partenaires économiques (notamment Le FIL, le Pôle EcoSolidaireS, la Mission locale, le Point Accueil Emploi).

TRANFÉRABILITÉ

La Commune se montre prête à présenter son expérience à tout interlocuteur intéressé

2 - Liens avec les démarches en cours du Pays et des intercommunalités

Le projet est cohérent avec la démarche de revitalisation de centre-bourg engagée par la Ville-de Louvigné-du-Désert depuis 2016 (lutte contre la vacance, accessibilité numérique de tous les publics, concentration des services en centralité, implication des usagers dans les projets). Il confortera le volet "innovation sociale" de la stratégie du programme Petite Ville de Demain dont la Ville est par ailleurs lauréate depuis 2020 qui vise à faire de Louvigné-du-Désert une polarité de services au sein de son agglomération. Il sera donc inscrit dans la future convention de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) qui devra être signée d'ici novembre 2022 avec l'Etat, la Région, l'EPCI, le Département ainsi que la Banque des Territoires.

2 - APPORTS

1 - Au regard de la fiche-action choisie

La fiche-action choisie est la fiche-action 8 « Développer l'innovation sociale » qui a pour objectif « la création de services par et pour les habitants ». Elle s'articule parfaitement au projet puisque l'enjeu est bien de procéder au lancement du fonctionnement d'un nouvel espace dédié à la création et l'innovation, la Villa numérique (nom provisoire). D'autre part, une gouvernance partagée va être mis en place par la création d'un Comité d'usagers.

2 - Au regard des autres priorités de la stratégie LEADER

L'opération vient répondre à 2 des 3 priorités de la stratégie locale LEADER :

- transition participative (voir ci-dessus)
- transition économique : l'opération STARTER contribuera à la création d'activités puisqu'elle intégrera un accompagnement de porteurs de projets autour de l'Economie Sociale et Solidaire. Il sera demandé aux créateurs / créatrices hébergé-e-s de s'engager à monter leur entreprise sur le territoire du pays de Fougères.

3 - PÉRENNITÉ

1 - Perspectives de reconduction du projet après le financement FEADER-LEADER

Le projet est évidemment créé dans un objectif de pérennité. L'enjeu est de préparer l'ouverture du tiers-lieu. L'implication des usagers et partenaires dès l'amont sera gage d'un fonctionnement cohérent de la structure.

4 - BONUS

1 - Prise en compte ou non des 16-30 ans

8 jeunes de 16-30 ans qui fréquentent les activités du centre social de Louvigné (l'OASIS), et se font accompagner par la Mission Locale ou le PAE de Fougères Agglomération, seront associé-e-s à la phase de pré-ouverture du nouvel espace. Les vocations du lieu leur seront présentées et leurs idées éventuelles pour de nouvelles activités seront recensées .

L'accès au numérique des jeunes du territoire est un enjeu clé du projet dans la mesure où ce public n'est pas intuitivement à l'aise avec les technologies numériques, notamment dès lors que l'utilisation devient moins ludique. Le projet STARTER permettra de mieux repérer les difficultés posées aux jeunes et de proposer des outils pour y remédier (équipements, modalités d'accompagnement, dans l'idée de conforter les usages à visée culturelle, professionnelle voire d'insertion. Dans cette perspective, des rencontres seront menées auprès des jeunes qui fréquentent les activités du centre social de Louvigné (l'OASIS), et se font accompagnés par la Mission Locale ou le PAE de Fougères Agglomération. Sur des temps hors scolaires, ils pourront notamment tester les ressources muséales du dispositif de Microfolie.

Une réflexion sur des échanges de savoir-faire entre jeunes et seniors sera mise en place, dans un esprit de rencontres des générations autour de l'outil numérique.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Oui

Assujettissement à la TVA : Non

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
INGÉNIERIE - Poste Chef de projet STARTER	30 000.00	22.30
FRAIS DE STRUCTURE (forfait de 15 % de frais salariaux directs)	4 500.00	3.35
ÉQUIPEMENT - Mobilier, matériels, logiciels	80 000.00	59.48
PRESTATION Implication des usagers	10 000.00	7.43
PRESTATION Accompagnement des 2 porteurs	10 000.00	7.43
Total	134 500.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Europe - FEADER - LEADER	107 600.00	80.00
Autofinancement public - Autofinancement appelant le FEADER	26 900.00	20.00
Total	134 500.00	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 04/07/2022

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER : 107 600.00 EUR

Explication / Commentaires :

DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du Comité de Programmation n'ont pas voix délibérative : Stéphane PERRIN est concerné.
- Eric BESSON, Adjoint au Maire de Fougères, a été contraint de partir avant la fin de la réunion : il n'était pas présent pour l'examen.
- En début de présentation, le Co-Président a demandé si d'autres représentants avaient un lien particulier à l'opération. Aucun membre ne s'est déclaré.

Nombre de personnes présentes à cette réunion avec voix délibérative sur le projet : 12

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Deux représentants de la Commune de Louvigné-du-Désert sont intervenus :

- Jean-Pierre OGER, Maire
- Guillaume FOUCAULT, Responsable du service Attractivité territoriale et Communication, Référent technique du projet STARTER.

ANALYSE DE LA RÉGION

Sous réserve de l'instruction régionale approfondie qui interviendra si un avis favorable est accordé, Stéphane PERRIN et Mathilde LENAIN ont informé ne pas avoir de remarques à formuler du point de vue réglementaire. L'opération est jugée cohérente par rapport à la fiche-action 8 "Développer l'innovation sociale".

Trois points de vigilance sont néanmoins rappelés. ils concernent :

- la commande publique : compte tenu des montants sollicités, le lancement d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) avec différents lots va être nécessaire ;
- la date de fin du projet : la Commune de Louvigné-du-Désert est invitée à faire attention à la date-limite d'acquittement de ses dernières factures pour que l'opération soit terminée avant la fin du programme LEADER 2014-2022 ;
- le non-chevauchement avec d'autres fonds européens : Stéphane PERRIN note que le projet s'inscrit dans une démarche globale où des fonds FEDER ont été sollicités. Il rappelle l'impossibilité de cumul sur les mêmes dépenses. Le Maire assure avoir été informé de cette interdiction. Il confirme qu'une phase préalable avec l'opération SuNSE financée par des fonds FEDER / Interreg a effectivement eu lieu et s'est achevée le 30 juin 2022. STARTER est un autre projet qui prend en compte les enseignements de SuNSE mais qui va se développer sur une autre période, avec des postes de dépenses différents.

ÉCHANGES AVEC LE PORTEUR ET DÉLIBÉRATIONS - Points mis au débat et / ou atouts relevés (au regard de la grille d'aide à la sélection à la date du 4 juillet 2022).

1 - COHÉRENCE DU PROJET

☒ Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

Innovation (1 point)

Le projet est reconnu innovant à l'échelle du pays de Fougères. Il vise l'ouverture d'un lieu inédit permettant de croiser les dimensions économiques, sociales et culturelles autour du numérique.

Multipartenariat (3 points)

Plus de 5 autres structures sont mobilisées pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'opération. 3 points sont accordés.

Transférabilité (1 point)

La reconduction de l'expérience est qualifiée de possible mais au stade de l'avis d'opportunité, les conditions ne sont pas explicitement définies. 1 seul point est donc délivré.

☒ Liens avec la stratégie communautaire (2 points)

L'opération vient conforter la stratégie communautaire "Petites Villes de demain".

2 - APPORTS

Atouts au regard de la fiche-action 8 "Développer l'innovation sociale" (3 points)

L'objectif de la fiche-action 8 est la création de services par et pour les habitants. Avec le projet STARTER, un nouvel espace va se mettre en place dans le cadre d'une gouvernance partagée d'où l'accord sur 3 points.

Des échanges entre le porteur et les membres du CPL ont porté sur les bénéfices du projet en termes :

- d'ouverture culturelle
- de lutte contre la fracture numérique
- d'encouragement à la création d'activités sur le plan de l'économie sociale et solidaire.

1. Les actions pour favoriser l'ouverture culturelle

Un membre du collège public a demandé des informations complémentaires sur MICROFOLIE. Le Maire a informé que pour le lancement de cette action, un dossier a été déposé auprès du Ministère de la Culture. La candidature de la Commune de Louvigné-du-Désert a été retenue. L'enjeu est la création d'un musée numérique qui donnera accès aux œuvres de 12 musées nationaux. Via la mise à disposition de tablettes, deux modes de découverte pourront exister : en visite commentée pour des collections particulières ou en visite libre.

2. Les actions pour lutter contre la fracture numérique

Un membre privé a souhaité revenir sur les actions de lutte contre la fracture numérique. Le Maire a rappelé que des temps de sensibilisation à l'outil informatique seront organisés par le Centre social L'OASIS. Le Centre social propose déjà actuellement des sessions. La Villa numérique permettra d'améliorer les conditions matérielles. Une membre privée tient à souligner l'importance de l'accompagnement humain, notamment pour les personnes âgées.

Sur cette question, un autre membre public a poursuivi la réflexion en questionnant le maître d'ouvrage sur les liens du projet avec la Maison France Services, dispositif d'Etat qui aide les habitants dans leurs démarches administratives. Jean-Pierre OGER a expliqué que la Maison France services de Louvigné-du-Désert est aujourd'hui implantée dans les locaux administratifs de la mairie : il n'est pas prévu de transfert au sein de la Villa numérique. Ce choix renvoie à des questions de mutualisation de personnel au sein de la mairie. La proximité géographique existera mais les rôles des deux structures seront dissociés.

3. Les actions pour favoriser les projets d'économie sociale et solidaire

Un membre privé a interrogé les représentants de la Commune de Louvigné-du-Désert sur les futurs porteurs de projets d'économie sociale et solidaire qui pourraient être accueillis dans la future Villa. Le Maire a répondu que les contacts n'étaient pas encore engagés.

Atouts du projet au regard des autres priorités de la stratégie (1 point)

Du point de vue de la stratégie locale, le projet STARTER vient répondre à deux axes (économique et participatif) sur 3.

3 - PÉRENNITÉ (2 points)

2 points sont choisis : l'opération est conçue dans une logique de pérennité.

4 - BONUS - Implication des jeunes (2 points)

Le Comité d'usagers qui va être créé intégrera 8 jeunes de 16/30 ans qui fréquentent le Centre social L'OASIS à Louvigné-du-Désert.

REPLISSAGE COLLECTIF DE LA GRILLE D'AIDE À LA SÉLECTION FEADER-LEADER (grille en vigueur au 4 juillet 2022)

Points obtenus : 15/20 - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER

Rappel - modalités de classification des projets présentés en CUP

- 16 points et plus - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER
- 10 à 15 points - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER
- 05 à 09 points - Note C : projet à impact modéré au regard de la stratégie locale LEADER
- moins de 05 points - Note D : projet à faible impact au regard de la stratégie locale LEADER

VOTES INDIVIDUELS À BULLETIN SECRET

Présents avec voix délibérative : 12

Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Avis

favorable : 12 voix

défavorable : 0 voix

Décision à l'unanimité

AVIS COMMUN

Les membres du Comité de Programmation LEADER accordent au projet "STARTER - Lancement d'un tiers-lieu dédié à la diversité des pratiques numériques à Louvigné-du-Désert)" :

UN AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE.

Sous réserve de l'instruction réglementaire ultérieure par la Région et de l'éventuel adossement à un régime d'aide spécifique, le montant sollicité est de 107 600,00 euros au titre des fonds FEADER-LEADER.

Réserves à lever :

Pour ce projet, les membres décident de ne pas retenir de réserves.



Grille d'aide à la sélection FEADER - LEADER

Nom du projet : **STARTER - Avis d'opportunité du 04.07.2022**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le programme LEADER est porté par Fougères Agglomération. La zone couverte associe Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne.

Cohérence

Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

> Sur le plan de l'innovation

1

3 points : le projet est unique en France

1 point : le projet est unique à l'échelle du pays de Fougères

0 point : la dimension novatrice est faible ou imprécise

> Sur le plan du multipartenariat

3

3 points : plus de 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

1 point : entre 2 à 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

0 point : 0 ou 1 seule autre structure-partenaire est mobilisée

> Sur le plan de la transférabilité

1

3 points : les conditions de transférabilité sur d'autres territoires ou thématiques sont prévues

1 point : les conditions sont jugées possibles mais elles ne sont pas explicitement prévues

0 point : les conditions sont incertaines ou imprécises

Liens avec les démarches-Pays et les stratégies communautaires

Exemples : PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), charte GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), SCOT, Programme Local de l'Habitat, Agenda 21...

2

2 points : l'action se définit comme la composante d'une démarche-Pays ou communautaire

1 point : les objectifs sont en relation explicite avec une démarche-Pays ou communautaire

0 point : aucun lien n'est cité

Apports

> Au regard de la fiche-action principale

3

3 points : « les résultats attendus » (voir cette rubrique dans le dossier du porteur) viennent contribuer très fortement aux enjeux et critères de la fiche-action (voir le récapitulatif de la stratégie)

1 point : la contribution aux enjeux et critères de la fiche-action est considérée satisfaisante

0 point : les apports sont faibles ou imprécis

> Au regard des autres priorités de la stratégie

1

2 points : le projet répond aux 3 priorités : énergétique, économique, participative

1 point : le projet répond à 2 des 3 priorités

0 point : le projet répond à 1 seule priorité

Pérennité

2

2 points : l'initiative est construite soit dans une logique de pérennité, soit avec des objectifs de prolongements

1 point : les perspectives à moyen terme sont prises en compte mais restent incertaines

0 point : l'initiative n'a pas vocation à être reconduite ou est imprécise sur ce point

Bonus

> Implication des jeunes (ou dans le cas de la fiche-action 10, mixité intergénérationnelle)

2

2 points : le projet est conçu avec plus de 5 jeunes de 16-30 ans (ou 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

1 point : le projet est conçu avec 1 à 5 jeunes de 16-30 ans (ou 1 à 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

0 point : le projet ne remplit pas ce critère ou est imprécis sur ce point

15

DECOMPTÉ DES POINTS TOTAL / 20

POINTS	NOTE INDICATIVE	AVIS
	au regard de la stratégie locale LEADER	La note est un point de repère pour les deux étapes suivantes (votes à bulletin secret, rédaction de l'avis commun). Elle oriente vers un :
16 et +	A - PROJET D'EXCELLENCE	avis favorable (avec réserves ou non)
10 à 15	B - PROJET INTERESSANT	avis favorable (avec réserves ou non)
5 à 9	C - PROJET A IMPACT MODERE	avis défavorable
- de 5	D - PROJET A IMPACT FAIBLE	avis défavorable